

GUIDE POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS CHIMIQUES

Le service Santé, sécurité et environnement (SSE) fournit des services d'élimination des déchets chimiques dangereux aux départements de Concordia. L'élimination des déchets chimiques est gratuite à condition que les déchets soient correctement emballés. Afin d'assurer une collecte et une élimination sûre et efficace des déchets chimiques, toutes les procédures d'élimination décrites ici sont obligatoires et doivent être respectées.

1. CONTENANTS

1.1. Nouveaux contenants

Les contenants de déchets chimiques doivent être choisis en fonction du type et du volume de déchets qu'ils serviront à éliminer. Les contenants suivants sont disponibles :

Pour déchets chimiques **LIQUIDES**

Ex : solvants usagés, acides, solutions aqueuses

- Bouteille de 4L
- Bidon de 10L
- Bidon de 20L

Laissez toujours au moins 10 % d'espace libre pour l'expansion du solvant.

NOTE : Certains produits chimiques **réactifs ou corrosifs** (e.g. les solutions de piranha, l'eau régale) ne sont pas compatibles avec ce type de contenant. Contactez ehs@concordia.ca pour obtenir des informations sur les contenants ventilés appropriés.



Pour déchets chimiques **SOLIDES**

Ex : poudres chimiques, gants ou papier absorbant contaminés

- Récipient de 4L
- Seau de 20L

NOTE : Les objets piquants ou tranchants contaminés par des produits chimiques doivent être séparés des autres déchets chimiques solides. Utilisez un contenant séparé pour les bris de verre, les aiguilles, les lames et autres objets piquants ou tranchants contaminés par des produits chimiques.



Pour les déchets chimiques **EN VRAC**, des fûts de 205 litres / 55 gallons (PEHD ou métal) sont disponibles sur demande spéciale. Contactez hazardouswaste@concordia.ca pour plus d'information.

Remarque : Les contenants pour déchets chimiques ne doivent JAMAIS être utilisés pour l'élimination de matériaux radioactifs. Consultez la section 17 du [Manuel de radioprotection](#) pour connaître les procédures d'élimination des déchets radioactifs, ou contactez le responsable de la radioprotection pour obtenir de l'aide.

Les contenants de déchets chimiques sont fournis gratuitement aux laboratoires, studios et ateliers de Concordia. Pour obtenir de nouveaux contenants :

- **Campus Loyola :** demandez des contenants auprès du *FAS Central Stores* au SP 132.02.
- **Campus SGW :** contactez SSE par courriel (hazardouswaste@concordia.ca) pour demander des contenants.

1.2. Autres contenants

Les bouteilles de produits chimiques vides et les produits chimiques périmés dans leurs récipients d'origine sont également acceptés pour l'élimination à condition qu'ils soient scellés, en bon état, et correctement identifiés. Ne mélangez pas les bouteilles de produits chimiques avec d'autres déchets dans un contenant de déchets chimiques.

1.3. Contenants réutilisés

Les contenants vides et propres peuvent parfois être réutilisés comme contenants de déchets chimiques. Par exemple, les vieilles bouteilles de solvant peuvent souvent être utilisées pour les déchets organiques.

Quelques critères doivent être pris en compte si l'on souhaite réutiliser un récipient pour les déchets.

- **Compatibilité :**
 - Assurez-vous que le matériau du récipient est compatible avec les déchets qui y seront ajoutés. Les bouteilles en verre, par exemple, ne doivent JAMAIS être utilisées pour les déchets d'acide fluorhydrique.
 - Tenez également compte de la compatibilité du contenu précédent du contenant avec les déchets qui seront générés : il ne serait pas conseillé d'utiliser une bouteille vide d'hydroxyde de sodium en poudre pour stocker des déchets acides, car des résidus de poudre pourraient rester à l'intérieur et entraîner une réaction inattendue.
- **Seau :** n'utilisez pas une bouteille ou un autre récipient comme contenant de déchets si un bouchon ou un couvercle bien ajusté n'est pas disponible. Les récipients à déchets doivent être maintenus fermés à tout moment.
- **Condition :** Les contenants à déchets doivent être robustes et étanches. Évitez d'utiliser des bouteilles fêlées, des contenants rouillés ou tout autre contenant qui semble fragile, usé ou présentant d'autres signes de dommages.

2. MANUTENTION & STOCKAGE

2.1. Manutention générale

L'ajout de déchets chimiques dans un contenant doit toujours être effectuée de manière sûre :

- Portez les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés, notamment des gants, des lunettes de sécurité et un sarrau de laboratoire.
- Effectuez le transfert des déchets sous aspiration d'air, par exemple à l'intérieur d'une hotte chimique.
- Utilisez un entonnoir pour faciliter tout transfert de liquide.

2.2. Mélange de déchets chimiques

Respectez toujours la compatibilité des produits chimiques s'ils doivent être mélangés dans un même contenant de déchets (ex : ne mélangez pas les oxydants et les produits inflammables). Consultez la FDS du produit (section 10, intitulée "STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ") pour obtenir des informations sur la compatibilité chimique.

2.3. Zones de stockage des déchets chimiques

Les contenants de déchets chimiques doivent être stockés dans une station de déchets désignée, à l'écart du stock du laboratoire ou de l'atelier. Pour faciliter le ramassage, il est préférable de placer la station de déchets dans un endroit accessible, pas trop loin de la porte de sortie. Tous les contenants à déchets doivent être correctement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Un moyen de rétention secondaire, sous la forme d'un bac de rétention ou d'un autre récipient, doit être prévu pour tous les contenants de déchets afin de contrôler tout déversement ou toute fuite résultant du transfert des déchets. Pour les déchets liquides, la rétention doit être suffisamment grande pour contenir le volume total du contenant de déchets. Par exemple : un contenant à déchets de 20 litres nécessite un confinement secondaire de 20 litres.

3. IDENTIFICATION & ÉTIQUETAGE

3.1. Étiquettes pour déchets chimiques

Tous les contenants de déchets chimiques doivent être entièrement identifiés à tout moment, y compris lorsqu'ils ne sont que partiellement remplis.

Les informations obligatoires sont les suivantes :

- **Noms** : tous les produits chimiques ajoutés au récipient doivent être énumérés sur l'étiquette, y compris ceux considérés comme non dangereux (e.g. l'eau). Utilisez des noms chimiques spécifiques plutôt que des termes généraux (e.g. utilisez « acétone » plutôt que « solvant »). Utilisez des noms chimiques complets, sans abréviations (e.g. utilisez « oxyde de graphène » plutôt que « OG »).
- **Pourcentages** : pour les déchets mixtes, la quantité de chaque produit chimique ajouté au contenant doit être suivie afin que les pourcentages finaux puissent être fournis. Cela inclut les pourcentages des composants non dangereux tels que l'eau.
- **Informations sur le laboratoire** : indiquez le numéro du laboratoire, le numéro de téléphone du contact et la date à laquelle le récipient a été rempli et scellé.
- **Dangers** : cochez toutes les cases de danger qui s'appliquent au contenu du contenant à déchets.

Le service SSE a mis en ligne un [guide de référence rapide](#) des étiquettes de déchets dangereux. Il peut être consulté en ligne ou affiché près des stations de déchets à titre de rappel. Pour obtenir des étiquettes pour déchets chimiques dangereux :

- **Campus Loyola** : Demandez des étiquettes auprès Magasin Général (*FAS Central Stores*) au SP 132.02
- **Campus SGW** : Contactez SSE par courriel à hazardouswaste@concordia.ca

4. ÉLIMINATION

Les contenants de déchets chimiques pleins sont collectés par EHS sur demande. Pour demander un ramassage :

1. Assurez-vous que les contenants de déchets sont correctement fermés et scellés.
2. Assurez-vous que les déchets sont identifiés. Si vous utilisez une étiquette de déchets, vérifiez que les informations sont lisibles et qu'elles comprennent tous les noms chimiques, les dangers, les informations de laboratoire et les pourcentages (pour les mélanges). Voir la section 3.1 de ce document pour savoir comment remplir les étiquettes de déchets. **Les déchets chimiques non identifiés ou inconnus ne peuvent pas être acceptés pour l'élimination.** Si vous n'êtes pas en mesure d'identifier vos déchets, une analyse sera effectuée aux frais du chercheur ou du département.
3. Placez le contenant de déchets dans la zone de stockage des déchets désignée par le laboratoire. L'étiquette des déchets doit être orientée vers l'extérieur et être clairement visible.
4. Remplissez le [formulaire de demande d'élimination de déchets dangereux](#), en incluant les informations complètes sur les produits chimiques et les utilisateurs.
5. Envoyez le formulaire rempli à hazardouswaste@concordia.ca.

La collecte des déchets chimiques dangereux a lieu chaque semaine sur les campus de Loyola et de SGW. Les horaires de collecte des déchets en vrac et des déchets lourds peuvent varier, car ils nécessitent des procédures et des équipements de ramassage spécialisés.

**Pour toute question ou demande d'information concernant l'élimination des déchets dangereux,
contactez :**

Santé, sécurité et environnement (SSE)
514-848-2424 poste 4877
hazardouswaste@concordia.ca